



Technip Energies va racheter l'équivalent de 20 millions d'euros de ses propres actions à TechnipFMC

Avril 26, 2021

Technip Energies (PARIS: TE) (la « Société »), un leader dans l'ingénierie et les technologies au service de la transition énergétique, annonce aujourd'hui qu'elle a décidé d'acquérir l'équivalent de 20 millions d'euros de ses propres actions ordinaires (les « Actions ») auprès de TechnipFMC plc., simultanément à la cession annoncée par TechnipFMC d'une partie de sa participation dans la Société par le biais d'un placement privé par la voie de la construction accélérée d'un carnet d'ordres. Le prix par action des Actions qui seront achetées par la Société à TechnipFMC sera égal au prix d'achat qui sera annoncé séparément par TechnipFMC dans le cadre de son processus de construction accélérée d'un carnet d'ordres.

En acquérant les Actions, la Société exerce ses droits en vertu de l'Accord de séparation et de distribution conclu avec TechnipFMC le 7 janvier 2021, aux termes duquel la Société est devenue une société indépendante le 16 février 2021.

À la suite de la cession par réalisation du processus accéléré de construction du carnet d'ordres de TechnipFMC et de l'acquisition des Actions par la Société, la participation de TechnipFMC dans la Société sera d'environ 31%.

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO₂. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains (« ADR ») négociés de gré-à-gré aux États-Unis. Pour plus d'informations : www.technipenergies.com.

Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Ces déclarations prospectives concernent généralement des événements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris dans leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, croyances et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant les développements et les conditions commerciales futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont faites, il ne peut y avoir aucune garantie que les développements futurs affectant Technip Energies seront ceux que Technip Energies anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies comportent des risques et des incertitudes (dont certains sont significatifs ou indépendants du contrôle de Technip Energies) et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Pour toute information concernant les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez consulter les facteurs de risque de Technip Energies énoncés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, qui incluent l'amendement n° 4 à la déclaration d'enregistrement de Technip Energies sur le formulaire F-1 déposé le 11 février 2021.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Clauses de limitation de responsabilité

Le présent communiqué est destiné à des fins d'information uniquement pour les actionnaires de Technip Energies. Ce communiqué de presse contient des informations au sens de l'article 7, paragraphe 1, du règlement européen relatif aux abus de marché. Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à être distribué dans des juridictions qui exigent une revue réglementaire préalable et une autorisation pour distribuer un communiqué de presse de cette nature.

Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (ci-après le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à des ressortissants américains, ou pour le compte ou le bénéfice de ces derniers, en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption aux exigences d'enregistrement en vertu du Securities Act, ou dans le cadre d'une opération non soumise à ces exigences. Il n'y aura pas d'offre au public des Actions aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les Actions sont offertes, en dehors des États-Unis dans le cadre d'opérations qui ne sont pas soumises au Securities Act conformément à la Réglementation S du Securities Act (la « Réglementation S ») à des personnes autres que des ressortissants américains (au sens de la Réglementation S) et, aux États-Unis, à des « acheteurs institutionnels qualifiés » (les « QIB ») en vertu d'une exemption des exigences d'enregistrement au titre du Securities Act ou dans le cadre d'opérations non soumises à ces exigences.

Contacts

Relations Investisseurs

Phil Lindsay

Vice-président Relations Investisseurs

Tel: +44 203 429 3929

Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay)

Relations avec les médias

Stella Fumey

Directeur Relations Presse & Communication Digitale

Tel: +33 1 85 67 40 95

Email: [Stella Fumey](mailto:Stella.Fumey)